Villefranque
MILAFRANGA

Publié le :
Notifié le :

Nom Prénom et signature :

SUEZ Eau France
15 Ave Ch floquet
64200 Biarritz

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de VILLEFRANQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route, notamment son article R.411-8,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5e,
Vu les lieux,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réparation d'appareillage réseau, sur la route des cimes et la demande correspondante de l'entreprise SUEZ en date du 30/10/26 en ce sens,

ARRETE

Article 1 : Le chantier est autorisé du 10 novembre 2026 au 23 novembre pour une durée 10 jours maximum. La circulation sera sur la route des Cimes à Villefranque, dans la partie située au droit du chantier, réglés selon les restrictions suivantes :

- Circulation alternée par feux tricolores
- Empiètement sur la chaussée
- Interdiction de stationner à proximité de la zone de chantier

L'accès des riverains à leur habitation ainsi que la circulation des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des services publics seront possibles pendant et en dehors des heures de travail.

Article 2 : Des moyens de signalisation seront mis en place de jour et de nuit et entretenus par l'entreprise pour permettre l'exécution du présent arrêté, à la diligence et sous la responsabilité de l'entreprise SUEZ.

Article 3 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation par l'entreprise.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié, sera publié sur le site internet de la commune, https://www.villefranque.fr/ et transmise à :
- Gendarmerie d'Ustaritz, cob.ustaritz@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- A l'Unité Technique Départementale du Labourd
- Monsieur le Directeur départemental du SDIS 64,
- SAMU 64, samu64a@ch-cotebasque.fr
- CAPB - Pôle territorial Nive-Adour, j.oudoul@communaute-paysbasque.fr
- Service des transports, hippolyte.fesnien@keolis.com;

Fait à Villefranque, le 30 octobre 2026

Le Maire,
Marc SAINT-ESTEVEN

MAIRIE DE VILLEFRANQUE (PYRÉNÉES ATLANTIQUES)